

Accueil > Société > Justice

Dix mois de prison avec sursis requis contre une femme ayant ironisé sur la mort d'un bébé israélien

Le parquet a requis mardi 21 novembre dix mois d'emprisonnement avec sursis à l'encontre de l'internaute ayant ironisé sur la mort d'un bébé israélien. La femme de 37 ans qui a posté la vidéo sur Instagram explique avoir voulu remettre en cause la véracité de l'information, une « propagande », et a plaidé la maladresse.



Le parquet a requis dix mois de prison avec sursis contre l'internaute ayant ironisé sur la mort d'un bébé israélien. Photo d'illustration. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 23/11/2023 à 07h56

Abonnez-vous

Dix mois de prison avec sursis ont été requis mercredi 22 novembre contre une femme de 37 ans, poursuivie à Paris pour « apologie du terrorisme » après une vidéo en ligne où elle ironisait sur la mort d'un bébé israélien en lien avec l'attaque du Hamas.

Dans une vidéo publiée début novembre sur son compte Instagram, où elle a 9 000 followers, elle avait commenté une information rapportée par un secouriste israélien, selon laquelle un bébé avait été placé dans un four par des membres du Hamas lors de l'attaque du 7 octobre sur le sol israélien. Ce récit n'a toutefois pas été confirmé par les autorités israéliennes.

Lire aussi : [Guerre Israël-Hamas : pas de trêve avant vendredi, un fils de déprouté tué... Les dernières infos](#)

« Blanchir le Hamas de sa barbarie »

Ces propos « **ont causé un émoi extrêmement important** », a fustigé le représentant du parquet devant le tribunal correctionnel, Grégory Weill : ils visaient à « **tourner en ridicule les informations qui proviennent d'Israël** », et à « **blanchir le Hamas de sa barbarie** », à travers une « **minimisation outrancière de l'acte terroriste** » sur fond de « **terreau complotiste** », selon lui.

Face au tribunal et à un large public, la prévenue a reconnu s'être exprimée avec « **un peu d'ironie** », mais réfuté toute intention de « **provocation** ». Elle a expliqué ne pas croire qu'un bébé ait pu être placé dans un four. « **Pour moi ça n'existe pas, ça n'est pas possible qu'on puisse faire une atrocité pareille** ». Elle aurait donc seulement voulu dénoncer une « **propagande** » et une « **manipulation des médias** ».

« **Ça a été mal interprété, j'ai été maladroite, mais je n'ai pas eu l'intention de faire du mal à qui que ce soit** » a affirmé la femme de 37 ans, lors d'une audience parfois tendue. Elle a indiqué ne pas se reconnaître dans le terme « **influenceuse** » utilisé par de nombreux médias à son propos.

Lire aussi : [Guerre Israël-Hamas. Accord, libération d'otages, trêve humanitaire... On vous résume ce jour décisif](#)

Elle regrette que le sens de son message n'ait pas été perçu

Comme la proutidente du tribunal lui demandait si elle regrettait ses vidéos, la prévenue a répondu, après une très longue hésitation : « **Je regrette plutôt qu'on n'ait pas eu l'intelligence de les voir et de les lire comme je voulais faire passer le message** ».

La prévenue s'est refusée à qualifier le Hamas de mouvement « **terroriste** », tout en admettant que l'attaque du 7 octobre l'était. « **Le terrorisme c'est ce qu'on a vécu en France, le Bataclan... c'est tuer les gens sans distinction, pour une idéologie. Je n'ai pas prôné ce genre de chose et je ne le ferai jamais** », a-t-elle affirmé.

Les avocats des nombreuses associations qui se sont portées parties civiles – dont la Licra, SOS Racisme et l'Observatoire juif de France – se sont relayés pour fustiger les « **paroles infâmes** », la « **mauvaise foi** » et la « **désinvolture** » de la prévenue, qui n'a selon eux « **pas manifesté le moindre remords** ».

Savoir si un bébé a effectivement été assassiné dans un four en Israël est secondaire pour déterminer la culpabilité de la prévenue, a estimé l'un d'eux, l'important étant selon lui que « **de toute façon, ça ne la choque pas** ».

Délibéré le 6 décembre

Au contraire, a plaidé Me Elisa Lashab, l'une des défenseurs la prévenue : la vidéo reprochée est certes « **choquante** » et « **peut blesser** », mais « **ce n'est pas le sujet** » puisqu'elle « **ironise sur un acte qu'elle sait faux** ». « **Peut-on faire l'apologie de quelque chose qui n'existe pas** », a renchéri son confrère Me Ilyacine Maallaoui. « **Lorsque ça n'est pas juste et pas utile, il ne faut pas punir** ».

Après plus de dix heures d'audience, le tribunal a mis sa décision en délibéré au 6 décembre.

En continu >

14h24 Guerre Israël-Hamas : la France appelle à la mise en œuvre de l'accord « sans délai supplémentaire »

14h12 Essai Auto. Toyota lance le deuxième CH-R : une réussite mais des bémols

14h00 « Un, Dos, Tres : nouvelle génération ». Pourquoi Pedro et Ingrid ne sont pas dans la suite ?

13h57 Transat Jacques Vabre. Beccaria et Andrieu, sur Alla Grande Pirelli, s'imposent en Class40


13h53 Burn-out : posez vos questions en direct à l'experte et neuropsychologue Cathy Assenheim

Les tops articles sur : Justice


Un sexagénaire condamné pour des viols quotidiens : « Il considérait sa femme comme sa Porsche » 🗝️


Ouest-France 🕒 21/11

Une vidéo pornographique illégale tournée dans un gymnase municipal près de Nantes

Ouest-France  22/11

Cinq salariés volent l'équivalent de 2,5 millions d'€ de marchandises à leur entreprise en Normandie

Ouest-France  21/11

Voir 

Nos partenaires

Recette. Frites de butternut et sauce miel moutarde - recette pour enfants



Odélices ⌚ 12h04



idées incroyables de décorations de portes pour Noël

Tête

à

mc

Tête à modeler ⌚ 12h03



Quelles sont les couleurs tendances à adopter dans sa déco en 2024 ?

Pa

Pause Maison ⌚ 12h03

Mε

Voir +

Newsletter Justice et Faits Divers

Chaque semaine, retrouvez les faits divers qui ont marqué l'Ouest

✉ Votre e-mail

OK

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par Ouest-France pour recevoir notre newsletter. En savoir plus.

 logo App Store  logo Google Play

L'appli, l'info en temps réel !

Suivez l'actualité qui vous intéresse en ajoutant vos villes et thématiques favorites.

Je télécharge

Suivez-nous      

SITES D'ACTUALITÉ



SERVICES



SHOPPING



Les applications mobiles du groupe SIPA **Ouest-France** disponibles en téléchargement

[Mentions légales](#) | [Données personnelles](#) | [Cookies](#) | [CGU](#) | [Qui sommes-nous ?](#) | [Tarifs de références](#) | [Charte utilisateur](#) | [Plan du site](#) | [Plan des élections](#) | © Ouest-France

